



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 33/2007
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de Danièle Kaeser "Quel avenir pour
la musique classique sur la Riviera?"**

**Séance de la commission : mardi 18 décembre 2007, à 19h
Hôtel de Ville, salle n° 3**

Vevey, le 22 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour objet de présenter la situation de la musique classique sur la Riviera et de répondre à la motion de Mme Danièle Kaeser « Quel avenir pour la musique classique sur la Riviera » prise en considération le 18 avril 2002. Le Conseil communal a admis une réponse partielle selon sa décision du 3 octobre 2002.

Bref historique

L'ensemble du district de Vevey connaît depuis de nombreuses décennies une grande tradition de musique classique de qualité, que ce soit par la notoriété de certains de ses hôtes ou par la diversité de ses événements dans ce domaine, événements qui couvrent toute la palette de la musique classique, de la musique de chambre à la musique symphonique en passant par la musique chorale ou sacrée. Le « Montreux Voice and Music Festival » faisait partie des fleurons de cette offre, aux côtés notamment de la saison de musique classique d'Arts et Lettres.

Le 23 mai 2002, suite aux difficultés du « Montreux Voice and Music Festival », l'Association des Amis du Festival de musique Montreux-Vevey a pris les décisions suivantes :

- organiser comme maître d'œuvre et sous la responsabilité de l'Association une série de concerts en septembre 2002 pour assurer la continuité du Festival de musique Montreux-Vevey ;
- mandater le groupe de travail ayant déjà préparé les grandes lignes d'un projet pour organiser quelques concerts en septembre 2002, dans le sens préconisé par le concept exposé à l'assemblée ;
- faire en sorte que cette manifestation soit considérée comme le symbole du renouveau d'un festival de musique classique à Vevey-Montreux.

Il a notamment été relevé que « le futur festival doit être recentré sur le plan régional » et qu'il « paraît indispensable que cette manifestation se réapproprie son public naturel ».

Depuis 2002 c'est chaque année qu'une édition a eu lieu, avec une programmation de plus en plus étoffée et la nomination d'un nouveau directeur en la personne de Monsieur Tobias Richter. En 2006 on pouvait fêter le 60^{ème} anniversaire de l'événement, rebaptisé SEPTEMBRE MUSICAL, et l'édition 2007 s'est soldée par un succès public et médiatique prometteur.

Situation actuelle

Selon ses responsables, le succès d'estime rencontré par ces dernières éditions permet d'affirmer que le Festival est sauvé du péril qui menaçait son existence même et que d'autre part, il y a toujours place pour une manifestation musicale de ce genre et de cette envergure dans la région de Montreux-Vevey. La fréquentation des salles de concert est toutefois encore trop faible pour assurer une recette billetterie suffisante. Les soutiens privés doivent encore se consolider afin d'assurer la pérennité de la manifestation.

Soutiens financiers de la commune de Vevey au SEPTEMBRE MUSICAL

Consciente de l'importance de la manifestation pour le maintien de la qualité de l'offre en musique classique pour le district, la Municipalité de Vevey a attendu la décision du fonds Culturel Riviera (2002) avant d'entrer en matière sur un soutien à la manifestation.

Aperçu des principaux soutiens reçus par le SEPTEMBRE MUSICAL de la part des autorités du district :

- le Fonds culturel Riviera verse depuis 2002 CHF 180'000 au Septembre Musical ; dès 2007 la subvention annuelle est portée à CHF 190'000 ;
- les villes de Vevey et de Montreux ont fait un prêt remboursable sur 10 ans de CHF 50'000 chacune en 2006 pour assurer les liquidités de l'édition 2006 ;
- la subvention versée par Vevey a passé de CHF 20'000 en 2005 à CHF 30'000 en 2006 et 2007 ;
- La Fondation chargée d'organiser le festival (Fondation du Septembre Musical) a déposé en décembre 2006 une demande à hauteur de CHF 2 par habitant auprès de toutes les municipalités du district afin de soutenir sa recapitalisation. Vevey a répondu favorablement à cette demande, considérant son aspect exceptionnel comme la dernière étape de la consolidation de la manifestation.

Réponses aux questions contenues dans la motion de Mme Danièle Kaeser

L'existence du SEPTEMBRE MUSICAL, né sur les cendres du VOICE & MUSIC, ainsi que les soutiens que les communes du district ont apporté à cette renaissance répondent aux questions 3 et 4 de la motion.

Concernant une réponse partielle aux questions 1 et 2, une analyse a été demandée par les municipaux de Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz à Messieurs De Bros (Théâtre de Vevey), Margot (Arts et Lettres + Septembre Musical) et Fricker (Auditorium Stravinski). Il leur a été demandé de réfléchir à la faisabilité d'une offre d'abonnement unique comprenant l'opéra, les grands concerts de l'Auditorium et la saison Arts et Lettres de musique de chambre. La conclusion a été la suivante :

« si une telle idée est satisfaisante conceptuellement, elle montre des difficultés de réalisation et de faisabilité considérables – en tout cas peu compatibles avec les ressources humaines et financières dont disposent à ce jour les institutions concernées. Nous en déconseillons donc la mise en œuvre. »

Cependant le document contient deux suggestions :

- chaque institution proposant de la musique classique offrirait à ses abonnés la possibilité d'ajouter un ou deux concerts programmés par une autre institution avec un rabais de 10% ;
- tout nouvel habitant recevrait un carnet comportant 2 places gratuites pour une institution culturelle, payée par la commune de domicile.

Relativement à la question 1 l'offre de musique classique est représentée principalement par les institutions suivantes :

- Septembre Musical
- Saison Arts et Lettres
- Théâtre de Vevey (opéra)
- Auditorium Stravinsky – saison culturelle de Montreux
- Montreux Choral Festival
- Concerts de la société de Saint Martin
- Semaine Internationale de Piano
- Concerts annuels des sociétés locales (Union chorale de Vevey, etc.)

Cette liste montre que la diversité et la densité de l'offre en matière de musique classique sur la Riviera n'est plus en question. Toutefois, une discussion entre les communes et les acteurs culturels actifs dans le domaine de la musique classique afin de dégager des synergies et d'identifier les secteurs de concurrence reste d'actualité.

Saison Arts et Lettres

Les institutions et organismes mentionnés ci-dessus sont tous soutenus par les pouvoirs publics, à l'exception de l'association Arts et Lettres. Basée à Vevey, celle-ci propose depuis 1921 une saison de musique de chambre de niveau international, complétant ainsi l'offre de musique classique sur la Riviera. Arts et Lettres c'est également une galerie (sur la Grande Place) et divers cycles de conférences. Le Comité d'Arts et Lettres a approché les autorités pour une demande de soutien financier, et ce pour la première fois en plus de 80 ans d'activité. L'organisation de concerts de musique de chambre est au jour d'aujourd'hui exposée à un grand risque de billetterie, risque que les moyens de l'association ont de plus en plus de peine à couvrir. La situation financière d'Arts et Lettres est telle que le comité sollicite un soutien public auprès du Fonds culturel Riviera, doublé d'une demande de subvention de CHF 25'000 auprès de la Municipalité de Vevey (voir annexe).

La musique de chambre ne faisant pas partie de l'offre du Théâtre de Vevey, de l'Auditorium Stravinski ou du Septembre Musical, il semble raisonnable dans le cadre de la réponse à la présente motion de proposer une subvention de CHF 25'000 annuels à la Saison Arts et Lettres afin qu'elle puisse continuer à se charger de ce domaine sur la Riviera.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis no 33/2007, du 22 novembre 2007, en réponse à la motion de Mme Danièle Kaeser « Quel avenir pour la musique classique sur la Riviera ? »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'octroyer dès 2008 une subvention de CHF 25'000 à la saison de musique de chambre Arts et Lettres ;
2. de financer cette dépense par un crédit supplémentaire au budget de l'exercice 2008 ;
3. de porter aux budgets 2009 et suivants un crédit de CHF 25'000 à titre de subvention à la saison de musique de chambre Arts et Lettres ;
4. de prendre acte de la réponse à la motion de Mme Danièle Kaeser intitulée « Quel avenir pour la musique classique sur la Riviera ? » et de la considérer comme réglée.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipale-déléguée : Madame Madeleine Burnier, Municipale de la culture, sport et jeunesse

Annexe : Extrait du courrier adressé à la municipalité par l'association Arts et Lettres

Extrait du courrier adressé à la Municipalité par l'association Arts et Lettres

Depuis 1921, année de sa constitution, l'association Arts et Lettres, forte aujourd'hui de quelque huit cents membres, domiciliés pour l'essentiel dans le district de Vevey, contribue à la vitalité de l'offre artistique de toute la région du Haut-Léman.

Les expositions de peinture, gravure et sculpture mises sur pied par ses soins dans la galerie qui porte son nom (actuellement à la Place du Marché) ainsi que des concerts de musique de chambre (Théâtre de Vevey) ont fait connaître les activités d'Arts et Lettres auprès d'un large public.

Au cours du temps, la réputation d'Arts et Lettres s'est progressivement affirmée, persuadant des musiciens de grand talent de faire avec enthousiasme le détour par Vevey alors qu'ils ne consentent généralement à montrer leur art que dans les plus prestigieuses métropoles. Dans ce sens, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'Arts et Lettres a, au cours des cinquante dernières années, contribué à faire connaître loin à la ronde la Ville de Vevey et ses environs, leur beauté, ainsi que le sens de l'accueil de ses habitants et la haute tenue de l'offre culturelle de la région.

La qualité a son prix. Portées par des passionnés bénévoles, les activités d'Arts et Lettres ont connu des aléas commerciaux propres à toute entreprise, qui se déploie dans la durée. Plus de huitante cinq ans d'existence et, notamment, la mise sur pied de huit cents concerts, sans faire appel à un lourd appareil administratif, en comptant sur le seul engagement honorifique de quelques personnes avisées de bonne volonté. Tout cela donne un poids d'expérience capital pour la gestion de ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler l'organisation d'événements artistiques. Ces dispositions particulières ont encore été aiguisées par le fait que toutes ces activités ont été mises sur pied sans qu'Arts et Lettres ait eu besoin de faire appel à des partenaires financiers, qu'ils soient publics ou privés. Une saine gestion de ses propres deniers a donc permis à l'association de mener, jusque-là, ses activités sans que les collectivités publiques aient à s'en préoccuper de quelque manière que ce soit – ce qui a contribué sans doute au fait que les édiles de la région ont, jusqu'ici, trop peu réalisé la position essentielle qu'Arts et Lettres occupe dans l'animation culturelle de la Riviera.

C'est grâce au sens des responsabilités des personnalités qui se sont succédées à la tête de ses Commissions de peinture, des conférences et de musique qu'Arts et Lettres a pu accumuler, au cours des temps, un capital financier qui, mis à forte contribution au cours des dernières années, a peu à peu perdu de sa substance.

Il convient de se souvenir que, principalement en matière d'organisation de concert, les coûts ont longtemps été modestes (cachets servis aux artistes, frais de salle, location d'instruments, frais de communication inexistant, etc.) alors que l'offre culturelle était bien moindre qu'aujourd'hui. C'est ainsi que, pendant des décennies, la fréquentation des concerts d'Arts et Lettres a été maximale, qu'en conséquence les résultats financiers ont été positifs et que la fortune de l'Association a crû de belle manière. Cette évolution s'est, hélas, inversée depuis quinze ans : tous les frais d'organisation ont subi une très forte hausse alors que, parallèlement, les consommateurs culturels ont été rendus victimes d'aboulie en raison de l'offre croissante qui les sollicite constamment de toute part.

De notre point de vue, la qualité de l'offre culturelle présentée par Arts et Lettres n'est nullement en cause. En revanche, le public est incontestablement devenu plus frileux et peine à se déplacer dans une salle de concert où lui est présenté un programme de musique de chambre.

Culturellement, il s'agit incontestablement d'une perte. L'accès à tout une page de la plus haute culture, aisé pendant des siècles, pourrait être rendu difficile, voire condamné. A ce titre, la question de la mission d'éducation aux arts confiée aux collectivités publiques, notamment à l'égard des jeunes générations, mérite d'être posée.

Pour Arts et Lettres, association qui est, une des seules dans la région lémanique à poursuivre le but de présenter, avec exigence et hauteur de vue constantes, les diverses facettes (lettres, beaux-arts et musique), il en va de la pérennité de ses activités. Il suffit pour s'en persuader d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2006 et de consulter le tableau de l'évolution de sa fortune au cours des dernières années pour s'en convaincre encore un peu plus. C'est tout particulièrement l'organisation des concerts, la plus exposée aux risques commerciaux, qui est précisément menacée.

Ce sont ces raisons qui contraignent de manière pressante Arts et Lettres à faire appel, pour la première fois de son histoire, à l'aide de partenaires financiers. Au premier rang de ceux-ci figurent naturellement les Communes du district de Vevey réunies au sein du Fonds Culturel Riviera. D'autres demandes sont également déposées dans le même sens auprès d'institutions, publiques et privées, engagées traditionnellement dans le subventionnement des activités culturelles.

La planification de la saison 2007-2008 et sa portée budgétaire sont en cours d'élaboration. Celle-ci devrait permettre d'accueillir, entre autres, à Vevey les quatuors à cordes Brentano et Ebène, Mireille Delunsch et Alexandre Tharaud (récital de chant), La Venexiana (ensemble de musique baroque), le Trio Jean-Paul (avec piano), un spectacle musical porté également à l'affiche de la saison du Théâtre de Vevey (Feu Sacré avec la comédienne Macha Méril, accompagnée par le pianiste Jean-Marc Luisada) ainsi que les pianistes Cédric Pescia et Finghins Collins. Pour soutenir la tendance naissante qui voit un nouveau public regagner la salle de concert du Théâtre de Vevey, des nouveautés dans l'accompagnement événementiel des soirées d'Arts et Lettres sont également prévues: des conférences introductives seront mises sur pied et un moment de convivialité particulier organisé à la fin de chaque concert.

Aussi, au vu de l'exposé qui précède, nous prenons la liberté de soumettre à la Municipalité de Vevey une demande de subvention de CHF 25'000.-, ce qui équivaut à une participation de moins du dixième des charges totales encourues pour la mise sur pied de la saison de huit concerts ou d'un peu plus de CHF 3'000.- par concert.